

# PROTCOLE SANITAIRE RENTREE 2020/2021

## Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

## CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/>

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas strictement interdit mais doit être limité au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Ce protocole est rédigé par les maires des 3 communes membres du RPI et soumis à l'équipe enseignante, aux représentants des parents d'élèves et à l'ensemble du personnel du syndicat scolaire pour validation et application.

# PROTOCOLE SANITAIRE

## RENTREE 2020/2021

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- ✓ à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- ✓ avant et après chaque repas ;
- ✓ avant et après les récréations ;
- ✓ après être allé aux toilettes ;
- ✓ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

### Le port du masque

Pour les adultes : le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves, des familles ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

# PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2020/2021

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.

Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Pour la cantine de Parassy, 2 groupes sont organisés : les élèves de Grande Section / CP et les élèves de Petite / Moyenne Sections. Les 2 groupes sont distancés l'un de l'autre dans la salle de restauration.

Pour l'accueil périscolaire, des groupes seront constitués entre élèves de même école et seront distancés les uns des autres pendant les activités.

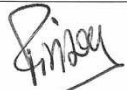

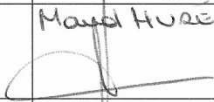






## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

# PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2020/2021

La signature de toutes les parties implique le respect et l'application des protocoles mis en place sous la responsabilité des maires des 3 communes.

Prénom NOM Fonction	Signature
Nicole PINSON Maire de Parassy Présidente du SIRS	
Pascale ROUZIER Maire d'Aubinges	
Gérard CLAVIER Maire de Morogues	Maire HUBERT ROUZIER 
Cécile BARTHELEMY Directrice de l'école d'Aubinges	
Catherine CHAPPUIS Directrice de l'école de Morogues	
Valérie DAVID Directrice des écoles de Parassy	
Valérie FRANCOIS Enseignante à Parassy	
Claude COQUERY Représentante du personnel SIRS	
Marina COLLIN Représentante des Parents d'élèves	

CREUGNY *Blaudine*  
DDEN

*C. Reugny*

# PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE 2020/2021

## ANNEXES

- Protocole d'accueil des enfants
- Protocole de gestion des repas
- Protocole de nettoyage **Révision 1**
- Protocole de gestion d'un cas suspect
- Information Communication **Révision 1**

# ACCUEIL DES ENFANTS

## Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

## DISPOSITIONS COMMUNES

- Dans les espaces clos (salles de classe, garderie, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Placer un accueillant à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et dans le croisement de flux piéton par tous les moyens possibles afin notamment d'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- Maintenir les portes d'entrées (porte et portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée et de sortie pour limiter le nombre de personnes.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas strictement interdit mais doit être limité au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.  
Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

## DISPOSITIONS POUR AUBINGES

- Les enfants seront accueillis à partir de 7h30 dans la salle d'accueil périscolaire.
- Les accompagnants devront sonner pour que l'enfant soit pris en charge. La sonnette sera nettoyée à chaque fois.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis au portail et accompagnés jusqu'à la salle de classe par l'agent.
- Pour la sortie de classe, les parents seront présents au portail entre 16h20 et 16h25 tout en respectant les règles de distanciation. Les enfants seront accompagnés à la grille par l'enseignante. Trois groupes d'élèves auront été constitués. Le groupe-parents, le groupe- car et le groupe- garderie, ceci afin de permettre un départ rapide du groupe parents.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés jusqu'à la porte du bus.
- Pour la sortie de l'accueil périscolaire à 18h30 maximum, les parents devront sonner et attendre que l'agent vienne avec leur enfant.

## DISPOSITIONS POUR MOROGUES

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis au portail et accompagnés jusqu'à la salle de classe.
- Pour la sortie de classe, les parents seront présents au portail à 16h30 tout en respectant les règles de distanciation entre eux. Les enfants seront accompagnés à la grille par l'enseignante. Deux groupes d'élèves auront été constitués. Le groupe-parents et le groupe-car ceci afin de permettre un départ rapide du groupe parents.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés jusqu'à la porte du bus.

## DISPOSITIONS POUR PARASSY MATERNELLE

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux. L'accès par la porte d'entrée habituelle sera fermé.
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Les enfants qui empruntent le transport scolaire seront accueillis par l'agent qui les guidera vers la cour.
- Pour la sortie de classe, les parents seront présents au portail à 16h15 tout en respectant les règles de distanciation entre eux. Deux groupes d'élèves auront été constitués. Le groupe-parents sera accompagné au portail par l'enseignante et le groupe-car, encadré par l'agent, sortira par la porte de la cantine pour monter dans le car.

## DISPOSITIONS POUR PARASSY ECOLE DU BOURG

- Les parents devront attendre devant le portail que leurs enfants soient pris en charge tout en maintenant les règles de distanciation entre eux
- L'entrée dans les locaux doit être limitée au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque de protection est obligatoire et la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée.
- Pour les enfants qui empruntent le transport scolaire, ils descendront à l'arrêt derrière l'église, un agent les accompagnera du bus jusqu'au portail de l'école.
- Pour la sortie de classe, les parents seront présents au portail entre 16h10 et 16h15 tout en respectant les règles de distanciation. Deux groupes d'élèves (qui respecteront les distances entre eux), auront été constitués dans la cour au moment du départ : un groupe-car et un groupe-parents. Ceci pour permettre un départ rapide du groupe-parents afin que le groupe-car soit à l'heure au départ du transport scolaire.
- Pour ceux qui prennent le bus scolaire, ils seront accompagnés par l'agent jusqu'au point de montée derrière l'église.

# GESTION DES REPAS

## Rappels des principes généraux

- Appliquer les gestes barrières
- Maintenir la distanciation sociale
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Communiquer et informer

## DISPOSITIONS COMMUNES

- Limiter les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Porter un masque pour distribuer les repas et pour assister les élèves dans la prise des repas. Lavage des mains entre chaque contact.
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Utiliser uniquement des serviettes en papier.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans le protocole de nettoyage et désinfection des locaux.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- Le nettoyage et rangement des locaux destinés aux repas seront faits dès la fin du dernier service.

Rappeler oralement les mesures barrières aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...



# PROTOCOLE DE NETTOYAGE

## Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour après la classe.

- Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14476 peuvent être utilisées.

- Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

**Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.**

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

## Actions complémentaires

- Une lingette désinfectante sera passée à chaque utilisation de la sonnette des locaux d'Aubinges.
- Vider tous les jours les poubelles.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner)
- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

# GESTION D'UN CAS SUSPECT

## DISPOSITIONS COMMUNES

### **1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

#### **En cas de test positif :**

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

### **2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :**

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

#### **En cas de test positif :**

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

### **3- Protocole de nettoyage des locaux après survenue d'un cas COVID-19**

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols ;
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
  - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel; - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure; - Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf fiche nettoyage désinfection). - Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.
- Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.
- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

## **DISPOSITIONS POUR AUBINGES**

Dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, l'enfant ou l'adulte présentant des symptômes sera isolé dans la salle de garderie attenante à la salle de classe.

## **DISPOSITIONS POUR MOROGUES**

Dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, l'enfant ou l'adulte présentant des symptômes sera isolé dans le bureau situé dans le couloir en face de la salle de classe.

## **DISPOSITIONS POUR PARASSY MATERNELLE**

Dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, l'enfant ou l'adulte présentant des symptômes sera isolé dans la salle de dortoir attenante à la salle de classe.

## **DISPOSITIONS POUR PARASSY ECOLE DU BOURG**

Dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, l'enfant ou l'adulte présentant des symptômes sera isolé dans la salle attenante à la salle de classe.

# INFORMATIONS COMMUNICATION

## Rappels des principes généraux

- **Appliquer les gestes barrières**
- **Maintenir la distanciation sociale**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **Communiquer et informer**

## Le personnel

Le personnel du SIRS est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge et porte le masque. Cette formation aux gestes barrières doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.

Tous les protocoles lui sont transmis pour application.

## Les parents

Ils sont informés :

- des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises,
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.),
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, (la température doit être inférieure à 38°C),
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné,
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la restauration.
- Tous les protocoles mis en place leur sont transmis.

## Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves et dispensée par les enseignantes du RPI.